LE JOURNAL DU

n° 19

Hiver - 2004

SIVOM

VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS

Dans le cadre du lancement de la démarche de management environnemental en vue d'une certification ISO 14001, nous avons choisi de retenir différents indicateurs concernant les nuisances susceptibles d'être provoquées par les activités du SIVOM.
Parmi ceux-ci, figure le bruit généré par le passage des camions de collecte et de balayage. Vous le savez, nos services commencent tôt le matin, et certains se plaignent d'être réveillés par la benne.
Mais cet horaire est adapté pour plusieurs raisons : la circulation est plus fluide, cela vous permet de sortir les bacs le soir et de les rentrer le matin, en évitant de les voir traîner sur les trottoirs toute la journée, et pour les bacs jaune, c'est compatible avec le centre de tri situé à Limeil Brévannes, qui ne reçoit les emballages que le matin. Cependant, j'ai souhaité que les véhicules ne partent pas de Varennes-Jarcy avant 5H30 pour commencer leurs tournées, ce qui est un peu plus tardif qu'auparavant. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel qui a ainsi accepté de changer ses horaires pour respecter le repos des usagers. Les moteurs et les systèmes de collecte et de balayage restent toujours sonores, mais nous renouvelons le matériel régulièrement en faisant figurer le niveau de décibels parmi les critères essentiels dans les appels d'offres.
Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté d'amélioration continue, pour assurer notre mission de service public en réduisant au maximum les gênes occasionnées.

Laurent Béteille
Président du SIVOM
Sénateur-Maire de BRUNOY
Président de l'Union des Maires de l'Essonne

Les services de collecte des déchets, de livraison des bacs et de balayage interviennent sur la voie publique. Automobilistes ou piétons, chacun peut agir pour garantir la sécurité et faciliter le travail des agents... (pages 2 et 3)

Sommaire

2-3 : Prévention routière... Ensemble évitons le "carton" ! 4-5 : Quatre engagements forts pour l'environnement 6 : Le compost 7 : Centre de traitement : Objectif "zéro odeur" 8 : Bloc-Notes

Test

Prévention routière...

Ensemble, évitons le "carton" !

Pour accomplir ses missions, le SIVOM est amené à circuler dans chaque commune, parmi les automobilistes, et à côté des piétons... Cela demande une vigilance de chaque instant pour les conducteurs de camions et engins, mais aussi pour chaque usager. Connaissez-vous les règles simples pour éviter les accrochages et faciliter le service public de balayage et de collecte des déchets ?
Ce test en 6 questions vous permettra de le savoir...

1 - Un camion benne est à l'arrêt devant moi. Les agents collectent.

a) Je déboîte pour le doubler.
b) Je klaxonne pour qu'ils se dépêchent.
c) Je patiente jusqu'à la fin de la collecte.
d) Je vais les aider à collecter, pour aller plus vite.

Réponse C : Les équipes de collecte sont conscientes de gêner la circulation, mais il n'est pas possible d'aller plus vite que le rythme du 1ève conteneurs automatique, conçu pour garantir la sécurité des agents. Doubler un camion benne, c'est risquer de heurter un rippeur, ou de se trouver face à un véhicule en sens inverse... cela peut coûter très cher pour gagner quelques minutes !

2 - Dans ma rue, le stationnement est alterné chaque quinzaine du mois. Je place mon bac :

a) Du côté des voitures stationnées.
b) Du côté opposé au stationnement sur le trottoir.
c) Du côté opposé au stationnement sur la chaussée.
d) Au milieu de la rue.

Réponse B : Les conteneurs doivent être sur le trottoir, pour ne pas entraver la circulation, et du coté opposé au stationnement pour permettre aux camions équipés de pince automatique de les attraper sans être gênés par des voitures stationnées.

3 - La veille de la collecte, je dépose des encombrants :

a) Devant chez moi, sur le trottoir.
b) Devant chez moi, sur la chaussée.
c) Devant chez le voisin d'à côté.
d) Réparti tout le long du trottoir pour faire des tas moins gros.

Réponse A : Veiller bien à ne pas déposer d'objets sur la chaussée pour ne pas gêner le passage des véhicules. Et éviter de répandre les encombrants tout le long du trottoir, pour préserver les passages de circulation pour les piétons.

4 - Le camion grue vide la colonne de verre. Je suis piéton.

a) Je passe sans problème sous la grue, car elle est solide.
b) Je contourne le camion en passant du côté opposé à la manipulation.
c) Je m'arrête et j'attends la fin de l'opération.
d) Je facilite le travail du chauffeur en me plaçant au milieu de la rue pour stopper les voitures.

Réponse C : Le système est entièrement sécurisé, mais il est préférable de ne pas passer sous la grue pour ne pas réduire la visibilité du chauffeur-opérateur, et pour éviter les éclats de verre qui pourraient rebondir au moment du vidage de la colonne dans la benne. Cela ne prend que quelques minutes.

5 - La camionnette du Sivom livre des bacs et s'arrête fréquemment.

a) Je la double dés le premier arrêt, pour gagner du temps.
b) Je m'arrête et laisse une distance suffisante pour ouvrir les portes arrières et décharger les bacs.
c) Je colle l'arrière de la camionnette avec ma voiture pour éviter que des piétons ne traversent.
d) J'en profite pour descendre demander au livreur si

Réponse B : Il faut absolument éviter de décoiter sans visibilité, pour ne pas heurter d'autres véhicules ou les agents livreurs. Inutile aussi de demander aux livreurs de bien vouloir donner un bac ou d'enregistrer une demande : pour cela, il faut un document écrit, à adresser au SIVOM en expliquant le motif de la demande (vol, dégradation, nouvelle habitation etc..) car la gestion des bacs

6 - Le camion à chargement latéral collecte avec un bras robot. Je suis piéton.

a) La pince est haute, je peux passer dessous sans problème.
b) La pince est basse, je peux l'enjamber sans problème.
c) La pince est articulée, je dois contourner pour éviter d'être heurté.

Réponse b : Pas question d'enjamber ou de passer sous la pince : la rotation se fait de haut en bas, mais aussi d'avant en arrière et de droite à gauche. La visibilité du chauffeur doit être totale. Une vigilance particulière doit être respectée par les conducteurs de véhicules à deux roues, en ne doublant jamais par la droite, entre le trottoir et le camion, car la pince sort de ce coté là et risque

Quatre engagements forts pour l'environnement

Le SIVOM vient de signer une charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels avec la Région Ile-de-France.
Cet acte fort se traduira par 4 engagements majeurs...

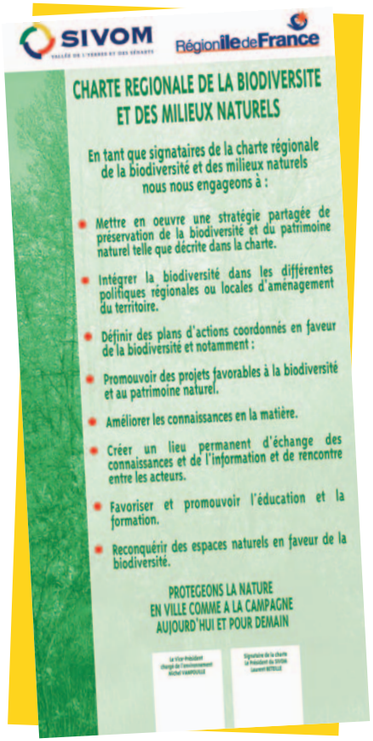
SIVOM
RégionîledeFrance
CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS
En tant que signataires de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels nous nous engageons à :
Mettre en oeuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans la charte.
Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire.
Définir des plans d'actions coordonnés en faveur de la biodiversité et notamment :
Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel.
Améliorer les connaissances en la matière.
Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et de rencontre entre les acteurs.
Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation.
Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité.
PROTEGEONS LA NATURE
EN VILLE COMME A LA CAMPAGNE
AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Michel Vampouille, le Vice-Président chargé de l'environnement au Conseil Régional d'Ile-de-France, était présent dans les locaux du SIVOM le 27 octobre dernier, pour signer la charte de la biodiversité et des milieux naturels. Ce document commun précise les actions menées par le SIVOM, pour **respecter l'environnement et le cadre naturel** de notre région. Jean Brice de Barry, Vice-Président du SIVOM chargé de la démarche de certification environnementale ISO 14001 a rappelé à cette occasion la volonté des élus du syndicat intercommunal de s'engager pour la préservation des milieux naturels, de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, de favoriser la pédagogie et la communication sur les actions menées et de s'inclure dans une logique de partenariat. Cette démarche complète la mise en place d'un système de management environnemental en vue d'une certification ISO 14001 des activités du SIVOM. Elle fait suite au **Trophée francilien de l'environnement attribué en 2001** pour le nouveau centre de traitement des déchets par méthanisation et compostage.
Laurent Béteille et les élus du SIVOM poursuivent ainsi leur politique visant à concilier les contraintes liées à la collecte et au traitement des déchets, et la préservation de la qualité de vie dans la vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Dossier

SIVOM
VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS

1 La préservation des milieux naturels

Sur le site du SIVOM, le maximum est entrepris pour respecter l'environnement.

- ✔ Le nouveau centre de traitement des déchets ménagers a été conçu à partir d'un cahier des charges strict, imposant :
  - Aucun dégagement d'odeur.
  - Pas d'écoulement dans les sols.
  - Pas de pollution sonore.
  - Pas d'atteinte à la couche d'ozone.

L'environnement est préservé au niveau de l'air et de la terre.

- ✔ Pour l'aspect visuel, les bâtiments ont été peints avec des coloris neutres pour se fondre dans le paysage.
- ✔ Une barrière d'arbres est en cours de plantation autour du site.

2 L'amélioration continue

Le SIVOM évolue en permanence pour être en conformité avec la législation et pour intégrer les innovations techniques.

- ✔ Le nouveau centre de traitement est le 4ème du SIVOM en 44 ans, en utilisant à chaque fois des techniques de plus en plus modernes, pour valoriser au mieux les déchets tout en protégeant le cadre de vie des riverains.
- ✔ Depuis le début des années 80, le SIVOM produit du compost à partir des déchets ménagers. Mais les normes pour l'écoulement de cet amendement organique sont de plus en plus strictes : le centre de traitement est adapté à chaque fois pour répondre aux attentes des chambres d'agriculture.
- ✔ Une collecte sélective des biodéchets a été mise en place pour permettre la production d'un excellent compost et la récupération de biogaz.
- ✔ Pour faciliter l'évacuation des déchets alimentaires de la cuisine jusqu'au conteneur, des sacs biodégradables ont été conçus spécialement et des distributeurs automatiques ont été fabriqués pour le SIVOM.
- ✔ Pour lutter contre la multiplication des dépôts sauvages et pour s'adapter à la progression constante de l'évacuation de gravats et objets volumineux, un réseau de déchetteries est en cours d'implantation avec déjà deux installations à Varennes-Jarcy et à Combs-la-Ville, et bientôt un nouvel équipement à Moissy-Cramayel et à Yerres.
- ✔ Le centre de traitement par méthanisation produit du biogaz qui sert à faire fonctionner des moteurs à gaz et donc à produire de l'électricité. Mais d'autres débouchés peuvent être trouvés : des études sont en cours avec notamment Gaz de France pour utiliser le biogaz en carburant ou en chauffage d'équipements publics.
- ✔ Le SIVOM est inscrit dans une démarche de certification Iso 14001, qui pose l'amélioration continue comme l'un de ses principes.

3 La pédagogie et la communication

Le SIVOM consacre des moyens importants à la communication afin d'expliquer à tous ce qui est fait pour préserver l'environnement, notamment en matière de recyclage et valorisation des déchets.

- ✔ Une équipe de messagers du tri a été recrutée, avec 9 emplois jeunes, tous intégrés dans les services du SIVOM sur des postes à durée indéterminée. La communication n'était pas une priorité uniquement au moment du lancement de la collecte sélective : c'est une démarche constante.
- ✔ Une salle de conférence avec espace de diffusion audiovisuelle a été aménagée sur le site du SIVOM à Varennes-Jarcy, pour accueillir les groupes qui viennent visiter le centre de traitement.
- ✔ Des visites de classes, d'associations, de comités de quartiers et d'élus sont organisées très régulièrement pour expliquer le fonctionnement du centre de traitement.
- ✔ Des interventions dans les écoles, les conseils de quartiers, les manifestations associatives ou municipales sont prévues régulièrement. Des actions ponctuelles sont menées autours de la forêt de Sénart, de l'Yerres.
- ✔ La diffusion d'un journal trimestriel permet de rappeler les consignes de tri et de diffuser des informations générales sur le SIVOM
- ✔ Un site Internet laissera bientôt une grande place aux explications sur le tri, le recyclage, le fonctionnement du centre de traitement

4 Une logique de partenariat

En matière de protection de l'environnement, il est nécessaire de s'associer pour être plus efficaces. C'est ce que fait le SIVOM à de nombreuses reprises.

- ✔ Un dossier « Terres vives » a été signé avec la Région, les départements de l'Essonne et de Seine et Marne, Eco-Emballages et l'Ademe, pour sceller un partenariat qui comprend des soutiens financiers importants et des aides logistiques et de conseils techniques pour la construction du centre de traitement, le lancement et le suivi des collectes sélectives, la collecte du verre et la mise en place d'un réseau de déchetteries.
- ✔ Le centre de traitement a été financé à 40% par les subventions des partenaires, ce qui est exceptionnel pour ce type d'opérations. C'est le fruit d'un travail de réflexion en commun pour aboutir à des solutions techniques innovantes telles que la méthanisation des déchets.
- ✔ De nombreux comités de pilotage ont été crées au SIVOM, pour le suivi des collectes, de la valorisation du biogaz, de la certification iso 14001 avec tous les partenaires impliqués.
- ✔ Des actions ponctuelles ont lieu pour communiquer ou sensibiliser les usagers ou les enfants : nettoyage de la rivière l'Yerres avec le SIARV, sensibilisation à la propreté en forêt de Sénart avec l'ONF, opération « brikkado » avec l'UNICEF, collecte du verre avec La Ligue contre le cancer…
- ✔ Enfin, le SIVOM a pris l'initiative de créer une association des professionnels de la méthanisation des ordures ménagères, qui regroupera tous les établissements français et européens pour échanger les expériences de chacun et assurer l'avenir de cette filière écologique en pesant par exemple sur la législation et les pouvoirs publics.

Le compost : mode d'emploi

Depuis la rentrée, vous pouvez venir chercher gratuitement du compost à la déchetterie de Varennes-Jarcy. Voici quelques conseils pour l'utiliser au mieux dans votre jardin...

Entretenir une pelouse

Ajoutez chaque année de 1 à 1,5 kg de compost au m². Epandez avant une période de pluies ou faites pénétrer par un arrosage.
Réduisez du tiers l'apport de compost si vous ne ramassez pas la tonte.

« Répartissez chaque année de 3 à 5 kg au m² sous la surface du feuillage et mélangez superficiellement. »

Aménager un potager

Comme support de culture : il est souhaitable de préparer un terreau en mélange avec de la terre et du sable à votre compost (1/3 compost, 1/3 terre, 1/3 sable). En effet il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost, car si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.

Planter des arbustes et des arbres

Mélangez 20% de compost au volume de la terre dans le trou de plantation.

« Une brouette pleine contient l'équivalent de 30 kg de compost. »

Traiter les espèces fruitières

Répartissez chaque année de 3 à 5 kg au m² sous la surface du feuillage et mélangez superficiellement.

D'où vient le compost... ?

Le compost est produit à partir de vos biodéchets, il est donc bien normal de vous le remettre gratuitement.

Il est le résultat de la collecte sélective des biodéchets dans le bac marron.

Un autre compost est produit à partir de vos ordures ménagères. Il est utilisé en agriculture.

Objectif "zéro odeur"

Centre de traitement

Le nouveau centre de traitement des déchets situé à Varennes-Jarcy est dans sa phase de mise en service industrielle. L'un des critères environnementaux sera bientôt atteint avec la disparition des odeurs.

1 Le système de désodorisation va démarrer.

Le nouveau centre de traitement construit en 2003 n'est pas tout à fait terminé. Le constructeur a déposé le bilan en plein chantier, si bien que de nombreux sous-traitants n'ont pas fini leur prestation dans les délais. Il a fallu refaire tous les contrats et la mise en service de certaines installations a été différée : c'est le cas du système de désodorisation. Du coup, **les odeurs ont été nettement amoindries par rapport à l'ancienne usine,** mais les riverains ont pu subir quelques désagréments pendant l'été. Des capteurs placés dans la halle de déchargement et le local de maturation, **vont aspirer l'air et l'envoyer vers une « tour de lavage »,** qui détruira les particules nauséabondes.

2 Des travaux complémentaires sont prévus.

En plus de ce système innovant, **des améliorations seront portées** aux installations déjà en place :

- Un capotage des biocomposteurs pour les rendre complètement étanches.
- La suppression de grilles d'aération des biocomposteurs.
- La mise en dépression de la halle de déchargement.
- La mise en place de filtres pour les poussières, qui pouvaient se répandre autour de l'usine.
- La réalisation d'une prise d'air à l'entrée du trommel, pour aspirer la vapeur importante qui se produit, et qui ne sent pas très bon…

Tout cela interviendra en plus des tours de lavage, pour respecter l'engagement pris de tout faire pour limiter la prolifération d'odeurs.

3 Mais tout ce qui sent mauvais dans le secteur ne vient pas du SIVOM.

Courant août, certains ont pu observer trois tas immenses déversés dans le champs en face de la déchetterie du SIVOM, entre Périgny et Brie-Comte-Robert : **il s'agissait de lisier de poules, utilisé comme engrais par les agriculteurs.** En l'épandant dans les champs, cela a dégagé **une odeur assez nauséabonde,** qui s'est diffusée aux environs, et notamment à Varennes-Jarcy, Brie-Comte-Robert, Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses… **Mais le SIVOM n'y était pour rien !**

Sacs BIODÉGRADABLES

Les sacs en plastique ordinaires sont interdits dans les poubelles. Pour évacuer vos biodéchets, le SIVOM vous propose des sacs biodégradables, qui sé désagrègent dans le centre de traitement.

Sacs biodégradables
SIVOM
Vous triez les Biodéchets
Les biodéchets sont composés des 5 familles de déchets suivantes :
Mode d'emploi
1- Insérez votre pièce de 1 euro
2- Tirez à fond
3- Repoussez
4- Récupérez votre rouleau
Le rouleau de 30 sacs.
1 €
le rouleau de 30 sacs

Les sacs avec fermeture ne sont disponibles qu'à la déchetterie de Varennes-Jarcy (1,5 euro)

Lieux d'implantation des DISTRIBUTEURS automatiques :

91

Brunoy
- Champion (Talma)
- Monoprix (rue de la Gare)

Boussy-Saint-Antoine
- Cora (Val d'Yerres 2 - en rayon)

Épinay-sous-Sénart
- Franprix (rue Victor Hugo)

Yerres
- Intermarché (rue de Concy)

94

Marolles-en-Brie
- Marché (Centre Commercial)

Périgny-sur-Yerres
- Périgny Garden (route de Brie)

Villecresnes
- Intermarché (ZA des hautes Mardelles)

77

Brie-Comte-Robert
- Champion (rue Pasteur)
- Hyper U (ZA La Haie Passart)

Combs-la-Ville
- Intermarché (rue Pierre et Marie Curie)

Moissy-Cramayel
- Franprix (CC Les Arcades)

LE JOURNAL DU SIVOM - Trimestriel d'informations du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
Directeur de la Publication : Laurent Béteille, Président du SIVOM - **Rédacteur en chef :** David Nadeau, Directeur-Adjoint
Conception : l'autreagence - **Crédits photos :** ECO-EMBALLAGES • SIVOM • Boîte à Vue - **SIVOM** - Route du Tremblay - 91480 Varennes-Jarcy
Téléphone : 01.69.00.96.90 - **Fax :** 01.69.39.03.39 - www.sivom.com - **Tirage :** 70 000 exemplaires
Edition réalisée avec la participation de l'ADEME et d'ECO-EMBALLAGES
Pour respecter l'environnement ce journal est imprimé sur papier recyclé.
Après lecture, si vous ne conservez pas ce journal, jetez-le dans le bac jaune.